



Hermenches, le 1^{er} mars 2017

Municipalité
1513 Hermenches

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 3 / 2017

Crédit d'investissement pour la sécurité routière du hameau de la Moille Robert

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'amélioration sécuritaire du quartier de la Moille Robert en regard de la circulation routière et de la présence d'un arrêt de transport public s'est sensiblement améliorée depuis l'introduction de la vitesse à 50 km/h. Suite à une demande auprès des services compétents de l'Etat de Vaud, nous avons obtenu l'autorisation d'implanter une signalisation lumineuse sporadique afin de protéger les piétons, plus particulièrement les enfants scolarisés. Afin d'optimiser la sécurité de l'endroit critique, La DGMR nous demande par courrier d'effectuer un aménagement piétonnier en grave, délimité en bordure de chaussée et d'améliorer votre éclairage public.

Situation actuelle

1 seul luminaire type Clip 28 sur poteau bois, implanté provisoirement à l'angle de la propriété CAVIN, éclaire l'endroit. Un tube en attente a été posé en même temps que la pose du gaz et de la conduite d'eau en 2014. L'alimentation actuelle est aérienne.

Détail du projet

Electricité : Le tube en attente sera repris et des sorties créées sur les bas-côtés de la route. Il sera posé 7 luminaires type Clip 28 LED, avec possibilité d'abaisser l'intensité électrique selon des horaires que nous déterminerons ultérieurement. L'alimentation électrique restera aérienne dans un but d'économie, pour les deux derniers luminaires, côté Moudon, en tenant compte d'une future fouille liée au raccordement de la conduite d'eau en direction du village de Rossenges (demande en cours de traitement)

Génie civil : L'aménagement d'un chemin piétonnier sera fait par « dégrappage » de la bordure communale située sur le côté gauche de la chaussée en direction de Moudon, ceci sur une largeur offerte en limite de propriété avec le bord de ladite chaussée. Des creuses seront effectuées pour l'alimentation des luminaires ainsi que pour la pose de poteaux autorelevables, du type « Elga-Flex » lesquels seront placés dans des bases métalliques, préalablement bétonnées. Une ligne blanche de délimitation de chaussée sera tracée le long dudit chemin piétonnier.

Avantages

Le tronçon routier, accusant une courbe sur toute la longueur du projet sera sécurisé tout en tenant compte des normes dictées par la Loi sur la circulation routière. L'ensemble de cet aménagement a pour but de sécuriser l'endroit et de le rendre plus visibles à l'intention des usagers de la route. La sécurité des riverains en sera d'autant plus accrue.

Financement

Demande de crédit :

Travaux de génie-civil	CHF	13'780.80
Prestations Romande Energie	CHF	22'021.25
Signalisation	CHF	2'876.90
Marquage au sol (ligne blanche)	CHF	2'636.40
Divers et imprévus	CHF	2'684.65
Total	CHF	44'000.--

=====

Calendrier

Ces travaux se feront durant le courant de l'année 2017.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité souhaite que le conseil donne son accord à cet investissement.

La Municipalité propose que le Conseil Général prenne les décisions suivantes :

Le Conseil général d'Hermenches

- Vu le préavis de la Municipalité n° 3 / 2017 concernant cet objet ;
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'accorder un crédit d'investissement de CHF 44'000.-
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter tout ou partie de cette somme
3. d'amortir l'objet sur 20 ans

Municipalité d'Hermenches

Sylvain CRAUSAZ
Syndic

Philippe REBET
Secrétaire